

Information de

- Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents SSPPEA
- Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie SSPP

Les sociétés de discipline médicale de psychiatrie soutiennent la révision tarifaire : une amélioration des tarifs s'impose de toute urgence pour la prise en soins des patient·e·s

La SSPP et la SSPPEA approuvent expressément l'introduction rapide du nouveau système tarifaire. Celui-ci revêt une importance primordiale pour garantir l'accès à la médecine de premier recours, dont font aussi partie la psychiatrie pour adultes et celle pour enfants et adolescent·e·s.

Berne, le 24 octobre 2024. La Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP) et la Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s (SSPPEA) se prononcent résolument en faveur de l'introduction du nouveau système tarifaire, qui se compose du TARDOC et des forfaits ambulatoires. L'ancienne structure tarifaire TARMED, qui est dépassée et ne correspond plus aux exigences médicales et économiques actuelles, sera ainsi remplacée. La nouvelle structure tarifaire garantit une rémunération adéquate des prestations médicales tout en assurant une prise en soins des patient·e·s d'un niveau qualitatif élevé.

Pourquoi la psychiatrie a besoin du TARDOC

Les sociétés de discipline médicale de psychiatrie soutiennent cette réforme, car elle contribue de manière déterminante à lutter contre la pénurie de personnel qualifié en psychiatrie. Les anciens tarifs ont été appliqués au détriment des médecins de premier recours. Les spécialistes en psychiatrie travaillent depuis des années selon un tarif inadéquat, qui ne reflète ni leur investissement effectif ni les exigences complexes de leur tâche. Cela a aggravé la situation en matière de prise en charge d'ores et déjà critique des enfants, des adolescent·e·s et des adultes présentant des maladies psychiques.

Les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie pour adultes et en psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescent·e·s sont un pilier de la médecine de premier recours et sont absolument indispensables. Comme pour l'ensemble des médecins de premier recours, l'introduction rapide du TARDOC est impérativement nécessaire pour eux·elles. Si l'entrée en vigueur du TARDOC venait à être retardée, cela pourrait non seulement compromettre tout le système tarifaire, mais aussi nuire à la confiance dans le corps médical et à la sécurité du mandat de service public.

La SSPP et la SSPPEA prient instamment toutes les sociétés de discipline médicale concernées de supporter cette réforme dans l'intérêt du corps médical dans son ensemble, et plus encore dans celui des patient·e·s. Seule l'introduction rapide du TARDOC pourra garantir l'avenir de la médecine de premier recours en Suisse et assurer un traitement d'un niveau qualitatif élevé pour les personnes atteintes de maladies psychiques.